

LA GENÈSE D'UNE FORMATION



ANALYSE DE L'OFFRE

La cellule pédagogique analyse l'offre, saisit les différentes codifications, vérifie les éléments du budget



PUBLICATION

Le plan de formation est relu pour pouvoir publier le catalogue. Un travail est mené sur les publics cibles pour faciliter la lecture du plan dans l'outil de [présentation en ligne](#).

SAISIE DE L'OFFRE

Le responsable pédagogique saisit ses offres de formation dans l'application [Alcé](#). Un soin particulier est apporté au choix des publics. L'organisation est anticipée.



COMMISSION D'OFFRE

Responsables pédagogiques et DAFPEN

L'offre est discutée. La cellule pédagogique apporte son expertise pour interroger les modalités d'organisation, faire préciser ce qui a besoin de l'être, négocier les volumes.

Le budget est arrêté lors de ces commissions.



DIFFÉRENTS MODES D'INSCRIPTION

Candidatures individuelles

INSCRIPTIONS

De fin juin à mi septembre, les professeurs s'inscrivent aux formations à candidatures individuelles dans **GAIA**



COMMISSIONS DE CANDIDATURES

Responsables pédagogiques et DAFPEN



En octobre des réunions permettent d'analyser les candidatures, et de sélectionner les stagiaires retenus, en tenant compte des **avis** de l'inspecteur et du chef d'établissement

Candidatures collectives

INSCRIPTIONS

Le chef d'établissement inscrit les personnels de son établissement dans **GAIA Responsable**. Les informations lui sont données par l'organisateur de la formation en amont.



Public désigné

INSCRIPTIONS

La liste des participants est transmise par l'application **désigne-liste**.

La fiche de mise en œuvre est transmise également par l'application.



Une campagne spécifique

Pour une formation à candidatures individuelles ou collectives, la campagne d'inscription peut se programmer sur une période adaptée à la formation. Au moment de l'offre, on précise que l'inscription ne se fait pas en septembre.

Les dates de la campagne sont communiquées à la DAFPEN 5 semaines avant la formation. Le responsable de la formation informe les établissements par courrier ou flyer, après concertation avec la DAFPEN.



inscriptions



mise en œuvre

